

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'ACTION DE L'OMS DANS LA RÉGION AFRICAINNE

2005 – 2009



**ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE
L'ACTION DE L'OMS DANS LA RÉGION
AFRICAINNE**

2005 – 2009

**ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE
Bureau régional de l'Afrique
Brazzaville • 2005**

Catalogage à la source : Bibliothèque de l'OMS
Orientations stratégiques de l'Actions de l'OMS dans la Région africaine 2005–2009
Rapport annuel du Directeur régional

1. Organisation mondiale de la Santé
2. Politique de santé
3. Lignes directrices sur la planification
4. Planification régionale santé
5. Afrique

ISBN 92 9 031 105 3 (Classification NLM : WA 541)

© Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique
(2005)

Les publications de l'Organisation mondiale de la Santé bénéficient de la protection par les dispositions du protocole No 2 de la Convention pour la Protection du Droit d'Auteur. Tous droits réservés. Il est possible de se procurer la présente publication auprès de l'Unité des Publications et des Langues, Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique, B.P. 6, Brazzaville, République du Congo (télécopie : +47 241 39100; télécopie : +47 241 39507; adresse électronique : afrobooks@afro.who.int). Les demandes relatives à la permission de reproduire ou de traduire la présente publication – que ce soit pour la vente ou une diffusion non commerciale – doivent être envoyées à la même adresse.

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation mondiale de la Santé aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les lignes en pointillé sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif.

La mention de firmes et de produits commerciaux n'implique pas que ces firmes et ces produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'Organisation mondiale de la Santé, de préférence à d'autres de nature analogue. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'Organisation mondiale de la Santé a pris toutes les mesures raisonnables pour vérifier l'exactitude des informations contenues dans la présente publication. Toutefois, cette publication est diffusée sans aucune garantie, fut-elle expresse ou sous-entendue. Le lecteur est responsable de l'interprétation des informations qu'elle contient et de l'utilisation qui en est faite. L'OMS ne peut en aucun cas être tenue responsable des dommages qui pourraient découler de l'utilisation de ces informations.

Imprimé en République de Maurice

SOMMAIRE

	Page
AVANT-PROPOS	iv
HISTORIQUE	1
ANALYSE DE LA SITUATION	2
OBJECTIFS ET PRIORITÉS	5
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	6
CONCLUSION	12

AVANT-PROPOS

La Région africaine de l'OMS est entrée dans le 21^{ème} siècle avec beaucoup d'espoir, mais aussi avec des incertitudes. La communauté internationale a proclamé la Déclaration du Millénaire en l'an 2000, mais cinq ans plus tard, le continent africain se demande toujours s'il peut tant soit peu espérer atteindre les objectifs et les cibles qui avaient été fixés. Le continent est encore empêtré dans la pauvreté et fait face à une double charge de morbidité en augmentation constante, aux troubles sociaux et à des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme. Tous ces facteurs contrecarrent notre désir d'explorer de meilleures opportunités pour améliorer l'état sanitaire de nos populations afin de leur donner un avenir meilleur.

Malgré ces défis, nous restons convaincus que l'Afrique peut faire la différence, et notre optimisme est fondé. L'engagement accru des dirigeants africains et l'appui accru des partenaires internationaux en faveur de l'amélioration de la santé des populations africaines sont un nouveau bail sur la vie. En ce qui nous concerne, au Bureau régional, nous sommes attachés à une nouvelle vision qui s'appuie sur des interventions dont l'efficacité a été avérée dans le passé pour éclairer positivement les interventions futures.

Nous pensons qu'il nous faut remettre en cause l'orthodoxie, revoir les idéaux énoncés dans les Déclaration d'Alma-Ata et dépasser les objectifs du Millénaire pour le développement pour réaliser le développement sanitaire et promouvoir le bien-être total des Africains. Notre collaboration avec les partenaires du développement sanitaire et les autres secteurs nous donne l'opportunité de transformer des vies affaiblies par la maladie et la pauvreté en vies pleines d'espoir et de santé dans le cadre d'un développement durable.

Ainsi, le but du présent document est de résumer les principales questions et de donner les orientations stratégiques qui vont guider l'action de l'OMS dans la Région africaine au cours des cinq prochaines années (2005–2009). Il reflète les aspirations de l'OMS, définit les priorités, et énonce les principes, les stratégies et les mécanismes nécessaires pour améliorer la coopération technique avec les États Membres.

L'élaboration du présent document a donné lieu à nombreuses consultations. Nous sommes particulièrement encouragés par la vision et l'engagement du Dr Jong-Wook Lee, Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, qui a manifesté son enthousiasme à faire en sorte d'améliorer la santé des populations de la Région africaine.

Notre gratitude va au Dr Halfdan Mahler, ancien Directeur général de l'OMS, à Mme J. Phumaphi et au Dr Anarfi Asamoah-Baah, présentement Directeurs généraux adjoints de l'OMS, au Dr Ebrahim Malick Samba et au Prof. Gottlieb Monekosso, anciens Directeurs régionaux de l'OMS pour l'Afrique, au Prof. A.M. d'Almeida et au Dr A. Kone-Diaby, anciens Directeurs de la Gestion du Programme au Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique; au Dr E. Buch, Conseiller sanitaire du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, et au Prof. F.G. Omaswa, Directeur général des

Services de santé en Ouganda. Leurs suggestions et contributions ont fait la différence dans le présent document.

Enfin, je remercie les Représentants de l'OMS dans les pays, les directeurs des divisions du Bureau régional, les points focaux des différents domaines d'activité, et tout le personnel du Bureau régional pour leur contribution inestimable à la rédaction du présent document.

Dr Luis Gomes Sambo
Directeur régional

HISTORIQUE

Le but des orientations stratégiques de l'Organisation mondiale de la Santé dans la Région africaine est de défendre la Vision «Agenda 2020», à savoir l'atteinte par toutes les populations de la Région africaine du plus haut degré de santé possible, tel qu'énoncé dans la Constitution de l'OMS. Le document reconnaît que la santé est non seulement un des droits de l'homme, mais aussi un facteur de croissance et de développement économique. Les changements envisagés interviennent à un moment paradoxalement marqué par l'amélioration des connaissances scientifiques et de la technologie sanitaire à l'échelon international, et par l'aggravation de la pauvreté et la détérioration du bien-être des populations africaines.

Les liens qui existent entre la pauvreté et la santé sont reflétés dans la Déclaration du Millénaire dans la mesure où trois des huit objectifs du Millénaire pour le développement concernent la santé, et que les autres sont liés à la santé. Les avantages à tirer de l'augmentation des investissements sont clairement énoncés dans le rapport de la Commission «Macroéconomie et Santé», et la Commission sur les déterminants de la santé mise en place par le Directeur général reconnaît qu'il est nécessaire d'intensifier les activités de plaidoyer en faveur de l'investissement dans la santé publique.

L'Union africaine (UA), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), les communautés économiques régionales, et le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), offrent également des opportunités pour l'examen des déterminants de la santé au sens large. Ces opportunités promettent d'améliorer l'environnement dans lequel la santé évolue, notamment le développement économique et la réduction de la pauvreté.

Par ailleurs, la situation internationale actuelle porte à croire que les pays développés veulent augmenter l'aide au développement allouée à l'Afrique. À cet égard, le renforcement des partenariats pour venir à bout des problèmes de santé spécifiques et le regain d'intérêt pour le financement des plans de développement sanitaire en Afrique sont des signes favorables. Les organismes de financement sont également en train de se positionner pour accroître leur assistance à l'Afrique.

La vision et les opportunités susmentionnées obligent le Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique à étudier la possibilité d'adopter des stratégies nouvelles et innovantes pour maximiser l'appui apporté aux États Membres afin qu'ils puissent améliorer leurs résultats sanitaires. L'OMS va devoir élaborer un système mieux organisé lui permettant de définir clairement ses priorités, de formuler précisément une nouvelle orientation, de prévoir les choix de la Région et d'orienter les activités de ses partenaires.

Il faudrait faire des efforts pour coopérer avec les gouvernements et les organismes de développement afin de donner la priorité au secteur de la santé dans les programmes de développement et les initiatives d'intégration économique, d'intensifier la mise en œuvre des interventions de santé d'efficacité avérée et présentant un bon rapport coût/efficacité, et de recourir à un soutien technique taillé sur mesure pour avoir plus d'impact dans les pays. Ces efforts permettront de renforcer les capacités nationales nécessaires pour assurer, sous la conduite des gouvernements, la réforme du secteur de la santé qui vise à améliorer la performance des systèmes de santé, à étendre la couverture des soins de santé et à améliorer l'état sanitaire des populations.

ANALYSE DE LA SITUATION

Situation sanitaire

La Région africaine reste caractérisée par une très forte prévalence des maladies transmissibles et une mortalité maternelle et infantile élevée dans un contexte marqué par la faiblesse et la fragmentation des systèmes de santé. En outre, les principaux déterminants de la santé comme l'environnement, l'accès à l'eau potable, la sécurité des aliments, la nutrition, les facteurs de risque comportementaux, l'analphabétisme et une pauvreté extrême continuent de compromettre les efforts de développement sanitaire.

La combinaison de ces facteurs a provoqué la baisse ou la stagnation des principaux indicateurs de santé. À l'heure actuelle, l'espérance de vie à la naissance est de 47 ans en moyenne. Pour 2003, on estime à 3,2 millions le nombre des nouvelles infections à VIH et à 2,3 millions le nombre des décès liés au SIDA. Dans la Région, seuls 8% des 4,4 millions de personnes vivant avec le VIH/SIDA ont accès aux antirétroviraux.

L'Afrique représente 66 % du fardeau du SIDA et 60 % du fardeau du paludisme dans le monde. Le taux d'utilisation des moustiquaires imprégnées d'insecticide pour la prévention du paludisme est d'environ 3,5 % pour les adultes et de 1,8 % pour les enfants de moins de cinq ans. Seuls 13 % des pays recourent pleinement au traitement préventif intermittent pour les femmes enceintes.

La prévalence de la tuberculose est de 492 cas pour 100 000, ce qui représente 27 % de la charge de morbidité dans le monde. En ce qui concerne la tuberculose, les taux de dépistage et de guérison sont de 50 % et 70 % respectivement.

Le taux moyen de mortalité maternelle est de 1000 pour 100 000 naissances vivantes; et le taux moyen de mortalité infantile, d'environ 57 pour 1000 naissances vivantes. Le taux de malnutrition est de 15% chez les enfants. Le paludisme, la tuberculose, le VIH/SIDA, les complications

obstétricales, l'anémie, les accidents de la circulation et les maladies cardiovasculaires représentent plus de 90 % de la charge de morbidité dans la Région.

Le budget national de la plupart des pays sert au financement des services curatifs et aux dépenses de fonctionnement des institutions et des services de santé, mais très peu de ressources sont consacrées aux activités de prévention, de promotion et de réhabilitation des structures sanitaires . En général, le taux de couverture des services de santé essentiels est faible, et cette situation tient essentiellement à des problèmes de disponibilité et d'accessibilité, ce qui donne lieu à des iniquités et des inégalités considérables dans la fourniture des services et l'accès à ceux-ci.

Outre une charge de morbidité élevée, les États Membres font face à des niveaux de pauvreté très élevés et à un rythme de croissance lent. Environ 39 % de la population vit avec moins d'un US\$ par jour. Les dépenses de santé par tête sont de US\$ 34 dans 32 pays sur les 46, et se situent donc en deçà du seuil recommandé par la Commission «Macroéconomie et santé». Le budget de la santé représente en moyenne 8 % de la totalité du budget national des pays, alors que les chefs d'État africains avaient recommandé que ce pourcentage soit de 15 %.

L'insuffisance des ressources financières et humaines et la récurrence des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme se sont soldées par la faible performance des systèmes de santé et des différences dans la mise en œuvre des politiques de santé. Dans l'ensemble, l'eau potable, la salubrité de l'environnement, la bonne gouvernance et la croissance économique, qui sont des déterminants sociaux de la santé, ne font pas l'objet d'une attention suffisante. La coordination intersectorielle est faible aussi bien dans les pays qu'entre les partenaires externes.

Quelques considérations importantes

De nombreux faits montrent que des efforts ont été déployés dans le passé pour remédier à la situation sanitaire. Pourtant, malgré les progrès réalisés en matière de santé au niveau international en ce qui concerne les partenariats, les initiatives mondiales et les nouvelles découvertes scientifiques et technologiques, dans la Région africaine, la mise en œuvre de la Santé pour tous n'a pas produit les résultats escomptés. La situation reste stagnante et rend nécessaire une réforme profonde des efforts déployés par les ministères de la santé et les autres secteurs, à savoir les secteurs public et privé, et la société civile.

En outre, il faudrait mieux coordonner les partenaires au niveau international pour apporter un soutien optimal aux pays. Ce contexte serait alors pluraliste mais plus efficace dans le cadre des efforts de développement sanitaire déployés dans les pays. Pour réussir cette action, il va falloir faire un examen critique des systèmes de santé et élaborer une nouvelle stratégie de coopération avec les pays afin de renforcer leur capacité à réussir la réforme de leurs systèmes de santé. Il faudra en particulier que l'OMS renforce ses capacités gestionnaires et son rôle directeur de même que le rôle de premier plan qu'il joue en tant qu'institution technique.

Opportunités

Les opportunités de mobilisation politique et technique et de mobilisation des ressources en faveur de la Région africaine existent dans les objectifs de développement liés à la santé convenus sur le plan international, y compris ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire, les objectifs du Millénaire pour le développement. Par ailleurs, le consensus international actuel sur l'importance de la santé dans le développement socioéconomique et la réduction de la pauvreté, et des partenariats mondiaux pour la lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme, la vaccination, et une grossesse à moindre risque constituent autant d'autres opportunités sans précédent d'améliorer la coopération technique de l'OMS avec les États Membres.

Les partenaires pour la santé sont eux aussi en train de réaffirmer qu'il reconnaissent l'OMS comme étant l'institution technique chef de file pour la santé dans le monde. Dans ces conditions, le Bureau régional se basera sur le Onzième Programme général de Travail de l'OMS et les initiatives mondiales existantes pour entreprendre la réforme et la décentralisation afin d'accroître son efficacité et son efficience au niveau des pays. C'est à ce niveau-là que le leadership est nécessaire pour opérationnaliser les initiatives et obtenir des résultats tangibles.

Le système des Nations Unies est également en cours de réforme afin d'accroître l'efficacité du travail d'équipe dans les pays, et notamment de venir à bout des problèmes liés au Cadre d'assistance des Nations Unies au Développement (UNDAF). Une évaluation des capacités des pays et de ce Cadre permettrait de donner des orientations spécifiques aux actions spécifiques des Nations Unies dans différents secteurs au niveau des pays. Dans ces conditions, les stratégies de coopération de l'OMS avec les pays peuvent être mises en œuvre en association avec d'autres stratégies des Nations Unies pour la planification, la mise en œuvre, et le suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Défis

Le développement sanitaire de la Région africaine est confronté à différents défis. Le premier défi rencontré par les systèmes de santé est l'insuffisance des ressources humaines, financières et technologiques. Le deuxième défi est le fardeau grandissant de la triade constituée par le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme. Le troisième défi réside dans le fait que les ressources déjà limitées servent essentiellement aux soins de santé curatifs, au dépens des autres actions de santé publique. Le quatrième défi réside dans la question de savoir comment assurer l'accès universel aux soins de santé dans le contexte d'une aggravation de la pauvreté.

Parmi les défis spécifiques auxquels l'OMS est confrontée, on peut citer la réduction du budget ordinaire, en termes absolus, la centralisation excessive, et l'augmentation du nombre de demandes émanant des États Membres. Tout compte fait, le Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique entretient de très bonnes relations de coopération avec l'Union africaine, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, et avec les communautés économiques de la Région. Ces relations, qui doivent se poursuivre, nécessitent que l'OMS travaille de manière plus proactive en partenariat avec ces institutions.

OBJECTIFS ET PRIORITÉS

Objectif général

Il est nécessaire d'harmoniser toutes les opportunités et tous les défis qui existent pour répondre aux besoins des pays en améliorant non seulement la coordination à tous les niveaux de l'OMS, mais aussi les synergies entre les autres partenaires intervenant dans le secteur de la santé. Il s'agit d'aider les États Membres à entreprendre la réforme de leurs systèmes de santé tout en s'appropriant les politiques, stratégies et plans qui permettent de renforcer les systèmes de santé et d'améliorer l'état sanitaire des populations. Ce faisant, l'OMS mettra l'accent sur les fonctions essentielles qui consistent à élaborer des politiques de santé, des directives, des normes et des standards techniques, à donner des avis techniques sur les questions de politique, à contribuer au renforcement durable des capacités, à renforcer les capacités gestionnaires, à assumer le leadership en matière de santé, et à coordonner les activités aux niveaux mondial, régional et national.

Priorités

Les priorités de l'OMS dans la Région africaine reflètent les priorités des pays et sont prises en compte dans les budgets programmes. Les résolutions des organes directeurs de l'OMS définissent la politique de l'Organisation à l'échelle mondiale. Les objectifs du Millénaire pour le développement, les résolutions des organes directeurs de l'OMS, les résolutions énoncées dans la stratégie sanitaire du NEPAD et les résolutions des chefs d'Etat de l'Union africaine concernant la santé sont autant de sources d'information valables sur les priorités sanitaires du moment. Les résolutions les plus importantes portent sur le VIH/SIDA, le paludisme et la santé maternelle et infantile dans le cadre du renforcement des systèmes de santé. Les stratégies de coopération avec les pays cristallisent les engagements de l'Organisation et permettent d'éclairer l'appui apporté à certains Etats Membres. Au cours des cinq prochaines années, l'action du Bureau régional portera essentiellement sur cinq priorités:

- a) Renforcement des bureaux de l'OMS dans les pays;
- b) Amélioration des relations de partenariat et extension des partenariats pour la santé;
- c) Fourniture d'un appui pour la planification et la gestion des systèmes de santé du district;
- d) Promotion de l'intensification des interventions de santé essentielles liées aux problèmes de santé prioritaires;
- e) Intensification des activités de sensibilisation et amélioration de l'action sur les principaux déterminants de la santé.

L'OMS continuera à accélérer les actions de prévention de l'infection à VIH, à renforcer les partenariats, à intensifier la mobilisation des ressources et à accroître le budget alloué au secteur de la santé, et à combler le fossé qui existe entre les services de santé et les communautés

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1. Renforcement de l'appui de l'OMS aux pays

L'OMS va améliorer les capacités gestionnaires à tous les niveaux pour accroître la responsabilisation et la transparence en prévision de l'augmentation des ressources. L'orientation générale réside dans la décentralisation des fonctions techniques et administratives du Bureau régional vers les bureaux des pays avec l'appui des équipes de soutien interpays et du Bureau régional. Un accent accru sera mis sur le contrôle, le suivi et la supervision.

a) **Bureaux des pays**

Les bureaux de l'OMS dans les pays sont le canal qui permet de mettre en œuvre la coopération technique en tenant compte des avantages comparatifs de l'Organisation. Tous les pays seront pleinement représentés afin d'appuyer les nouvelles orientations données à l'action de l'Organisation. Le processus de la délégation des pouvoirs aux représentants de l'OMS dans les pays, qui est en cours, se poursuivra. Cela implique peut-être un surcroît de responsabilités en ce qui concerne l'analyse des politiques et les avis techniques. Par conséquent, les fonctions des représentants de l'OMS seront plus exigeantes.

Les stratégies de coopération avec les pays permettront de déterminer les priorités de l'Organisation et d'éclairer le processus gestionnaire de l'OMS. La stratégie de coopération avec les pays (SCP) continuera à s'inspirer de documents tels que l'évaluation commune par pays (CCA) de l'UNDAF et les politiques sanitaires et les plans stratégiques des pays. Sous réserve de l'accord préalable des États Membres concernés, les bureaux de l'OMS dans les pays s'associeront également avec les autres secteurs liés à la santé pour promouvoir l'interaction avec tous les secteurs de la vie nationale. En conséquence, le profil des bureaux des pays sera redéfini en fonction des SCP afin d'adapter la dotation en personnel aux besoins des États Membres; après consultation avec les États Membres, les effectifs des bureaux des pays seront renforcés en vue de la production, de la gestion et du partage des informations et des connaissances en matière de santé, ce qui devrait faciliter la prise de décisions éclairées.

Il va falloir encourager un certain degré de variabilité dans les pays insulaires et les pays ayant une grande superficie, qui nécessitent un système fédéral très décentralisé. Les pays frappés par une catastrophe ou des troubles sociaux ou qui s'en relèvent bénéficieront d'une attention particulière.

Les stratégies telles que les approches sectorielles, et les mécanismes de financement, les documents de stratégie de réduction de la pauvreté, l'appui multi-budget et les cadres de dépenses à moyen terme (CDMT)) seront pris en considération. Par ailleurs, les bureaux des pays seront appelés à collaborer avec les autres parties intéressées et avec les partenaires pour fournir un appui technique, collecter des données nécessaires et surveiller la contribution de l'OMS à la réalisation des objectifs et des cibles mondiales. Tous les bureaux des pays seront reliés au réseau privé mondial de l'OMS.

b) *Équipes de soutien interpays*

Les équipes de soutien interpays seront réorganisées et concentrées dans les sous-régions pour appuyer la mise en oeuvre du Budget programme de l'OMS au niveau des pays. Elles seront composées de personnels techniques et de gestionnaires ayant des qualifications correspondant aux priorités sanitaires régionales, en particulier celles qui sont liées aux objectifs du Millénaire pour le développement en matière de santé. La base des équipes sera déterminée par divers facteurs, notamment l'existence des installations, des infrastructures et des moyens de transport, la stabilité politique et socioéconomique, les blocs épidémiologiques de l'OMS, et les groupements sous-régionaux.

c) *Bureau régional*

Le rôle directeur de l'OMS dans la Région sera défini afin de maximiser la coopération technique avec les pays et avec les autres partenaires du développement sanitaire. Le Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique restera attaché à l'excellence technique, à l'efficacité et à la transparence; par ailleurs, il va accroître la décentralisation des ressources et le renforcement des capacités afin d'obtenir des résultats plus tangibles dans les domaines d'activité prioritaires tout en augmentant l'appui stratégique aux pays.

Pour faire face aux défis actuels, le Bureau régional sera réorganisé de manière à resserrer ses relations avec le Siège et à mettre davantage en exergue les fonctions essentielles qui permettent de répondre aux besoins des pays. Pour faire face aux défis futurs, le Bureau régional va mettre en place un dispositif permanent chargé d'étudier son cadre de travail. Il va en outre développer une pensée collective et stratégique pour saisir les opportunités permettant de renforcer les capacités de l'Organisation et les partenariats stratégiques afin de mieux répondre aux besoins des pays en matière de développement sanitaire.

Pour atteindre les objectifs de l'Organisation, il va falloir promouvoir un leadership efficace fondé sur une prise de décision participative, signe distinctif de la gouvernance au Bureau régional, tout en tenant dûment compte des diverses compétences des différentes catégories professionnelles. Cela devrait permettre d'améliorer à la fois les relations entre les membres du personnel et les performances du personnel. Dans le cadre de la décentralisation, la délégation des pouvoirs aux directeurs de division et aux représentants de l'OMS sera accrue pour leur permettre de prendre des décisions à caractère technique et administratif et ce faisant, d'accélérer la mise en oeuvre des activités. En outre, les mécanismes de surveillance, de supervision et de contrôle seront renforcés.

La décentralisation des ressources et la délégation des pouvoirs aux pays permettront de renforcer les capacités de l'OMS dans les pays. Par conséquent, le personnel du Bureau régional sera réduit, mais ses fonctions régionales seront maintenues à Brazzaville, République du Congo.

2. Renforcement et extension des partenariats pour la santé

Le partenariat est un élément essentiel dans la réalisation de la Santé pour tous. Par conséquent, l'OMS va renforcer sa collaboration avec l'Union africaine, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et les communautés économiques régionales; elle va promouvoir la coopération technique entre les États Membres dans les domaines d'intérêt commun. Les documents d'orientation seront élaborés et distribués pour promouvoir la collaboration avec les institutions spécialisées des Nations Unies, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, les donateurs bilatéraux, les organismes publics et les organisations non gouvernementales afin de faire de l'OMS le partenaire technique de choix dans la Région.

Des efforts seront faits pour promouvoir la participation des organisations de la société civile, des femmes, du secteur privé, et des établissements universitaires et des institutions de recherche à la réforme du secteur de la santé. L'opinion des communautés sera prise en compte pour permettre aux systèmes nationaux de santé de mieux répondre aux attentes et aux besoins des communautés et, ce faisant, leur permettre de participer davantage aux activités de promotion et de prévention. À cet égard, la coordination intersectorielle fera l'objet d'une attention particulière.

Les bureaux de l'OMS dans les pays seront appelés à renforcer les partenariats de même que leur collaboration avec tous les partenaires collaborateurs et les partenaires du développement, et à jouer un rôle actif dans l'appui aux partenaires du développement sanitaire. Les gouvernements africains seront sensibilisés à la nécessité d'apporter des contributions volontaires pour renforcer le budget du Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique afin de lui permettre de s'attaquer aux priorités sanitaires.

3. Renforcement des politiques et systèmes de santé

L'OMS est déterminée à atteindre les cibles fixées dans le document intitulé *Politique de la Santé pour tous dans la Région africaine pour le 21^{ème} siècle: Agenda 2020* (2000). Elle est résolue à revitaliser l'approche des soins de santé primaires en raison de l'évolution du contexte du développement dans la Région africaine. Il s'agit d'appuyer la mise en place des systèmes de santé fonctionnels, notamment aux niveaux du district et de la communauté.

La sélection et l'utilisation des technologies de santé appropriées, le financement de la santé et l'assurance-maladie, et une meilleure gestion des ressources humaines pour la santé devraient constituer la pierre angulaire du renforcement des capacités des systèmes de santé et de l'amélioration des résultats.

S'agissant de la mise en oeuvre de ces stratégies, l'OMS aidera les pays à :

- a) entreprendre une réforme du secteur de la santé fondée sur des données factuelles, en créant ou en actualisant les politiques sanitaires nationales et les plans stratégiques nationaux;
- b) élaborer et mettre en oeuvre des politiques nationales appropriées sur les médicaments et les autres technologies sanitaires;
- c) renforcer les capacités du secteur de la santé qui sont nécessaires pour s'attaquer aux questions relatives aux liens entre la macroéconomie et la santé;
- d) faire une étude sur la situation et le développement des ressources humaines afin d'en améliorer la gestion d'ensemble;
- e) réorganiser les services nationaux de santé afin d'intensifier la mise en oeuvre des programmes de santé prioritaires;
- f) répondre aux besoins spécifiques des groupes vulnérables, notamment ceux qui sont victimes de catastrophes.

4. Promotion de l'intensification des interventions de santé essentielles

La forte mortalité maternelle et infantile et la prévalence élevée du VIH/SIDA, de la tuberculose et du paludisme constituent de graves préoccupations pour la Région africaine. Les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement Numéro 6 ont été lents, car l'incidence de ces maladies reste élevée. L'OMS va collaborer avec les États Membres pour intensifier les interventions d'efficacité avérée, présentant un bon rapport coût/efficacité, efficaces, et efficaces.

- a) En ce qui concerne le VIH/SIDA, la Région mettra l'accent sur la prévention et la lutte contre l'infection, de même que sur les soins et le soutien aux personnes vivant avec le SIDA. L'accent sera mis sur l'accès aux antirétroviraux de manière à dépasser les cibles fixées par l'Initiative 3 millions en 2005, et la production locale des médicaments génériques sera encouragée.
- b) En ce qui concerne la tuberculose, la couverture par la stratégie DOTS sera étendue.

-
- c) La lutte contre le paludisme se fera à travers l'introduction des associations thérapeutiques à base d'artémisinine dans les pays où la résistance à la chloroquine est avérée. Le traitement préventif intermittent pour les femmes enceintes, la lutte anti-vectorielle par l'utilisation des moustiquaires imprégnées d'insecticide et les pulvérisations à effet rémanent seront encouragés.
 - d) La santé maternelle recevra la priorité et des efforts renouvelés seront faits pour aider les pays à concevoir des services permettant d'étendre l'accès aux soins prénatals et postnatals. Ces efforts seront rigoureusement alignés sur les stratégies visant à faciliter l'accès aux soins obstétricaux d'urgence et à réduire la mortalité maternelle et néonatale.
 - e) Les services de santé infantile, notamment la vaccination et la prise en charge des maladies de l'enfance (PCIME) seront épaulés grâce au renforcement des services de soins de santé primaires dans les institutions sanitaires et au niveau des communautés.
 - f) La nutrition et l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant seront intensifiées grâce à l'adoption d'approches de collaboration intersectorielle innovantes.
 - g) L'amélioration des stratégies de surveillance de la maladie et de riposte aux épidémies se poursuivra conformément au Règlement sanitaire international.

D'une manière générale, l'accent sera mis sur la promotion des méthodes efficaces de promotion de la santé, la prévention de la maladie, le traitement et la réhabilitation grâce à des interventions et des programmes probants.

5. Renforcement de l'action sur les principaux déterminants de la santé

Les négociations constantes avec les gouvernements, les partenaires et les organisations de la société civile se poursuivront afin de mettre l'accent sur la promotion de la santé et la prévention de la maladie. L'accent sera mis sur la promotion d'une alimentation adéquate, la sécurité des aliments et la réduction des risques environnementaux. Les facteurs de risque comportementaux, notamment ceux qui sont à l'origine des maladies sexuellement transmissibles, du VIH/SIDA, des maladies cardio-vasculaires, du diabète et du cancer feront l'objet d'une attention particulière. Un accent accru sera mis sur la promotion des interventions multisectorielles visant à mobiliser les individus, les familles et les communautés pour qu'ils participent davantage aux interventions de santé, de promotion et de prévention.

Parmi les principaux déterminants de la santé, on peut citer la pauvreté, l'évolution des modes de vie, et les risques liés à l'eau, à l'assainissement, à l'environnement et aux aliments. Ils sont étroitement liés et requièrent des approches globales ciblant simultanément plusieurs déterminants. Les actions multisectorielles visant la promotion des facteurs qui favorisent des modes de vie sains, tels qu'une alimentation saine et l'exercice physique, permettent d'agir efficacement sur ces déterminants. Les principales interventions comprendront l'alphabétisation - santé afin d'inculquer aux populations des comportements plus favorables à la santé et à la prévention de la maladie.

Un appui sera apporté aux pays pour l'élaboration et la mise en oeuvre de cadres réglementaires et de mesures fiscales permettant de protéger les individus et les communautés contre les effets néfastes de la dégradation de l'environnement. En outre, des mécanismes seront mis en place pour permettre au secteur de la santé de tirer pleinement parti des opportunités offertes dans le cadre des conventions internationales, notamment la Convention-cadre pour la lutte anti-tabac et celles qui concernent la protection de l'environnement humain.

CONCLUSION

Le présent document présente les priorités, défis, opportunités et actions nécessaires pour s'attaquer aux principaux défis auxquels la Région africaine est confrontée. Il réaffirme l'engagement et la détermination de l'OMS à faire les ajustements structurels nécessaires pour réussir sa mission.

Les orientations stratégiques mettent l'accent sur l'approche des soins de santé primaires en vue de la réalisation de la Santé pour tous et mettent en valeur le rôle des partenariats dans l'appui aux pays. Elles reconnaissent le rôle directeur des gouvernements dans le succès de la mise en oeuvre des réformes.

Le document, qui donne les orientations nécessaires pour l'action de l'OMS dans la Région au cours des cinq prochaines années, est conforme au Programme général de travail de l'OMS. La mise en oeuvre de ces stratégies présuppose l'existence d'un niveau de ressources suffisant, la responsabilisation, une gestion efficace et l'accélération des actions axées sur la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies.